



## **Téléphonie mobile : cinq sites pour de nouveaux pylônes dans la Vienne**

mercredi 1er septembre 2021, par [lpe](#)

Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne et Alain PICHON, Président du Département de la Vienne ont co-présidé, ce 1er septembre, la réunion de lancement des nouveaux sites de téléphonie mobile dans le cadre du Dispositif de Couverture Ciblée. Les communes de Beuxes, Bourg-Archambault, Leignes-sur-Fontaine, Saulgé et Sillars sont concernées.

Bouygues Telecom et Orange, les opérateurs leaders, étaient présents pour présenter les nouveaux quotas 2021.

En présence également de Séverine SAINT-PÉ, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement et Inclusion Numériques, de François BOCK, Rapporteur de la Commission Aménagement et Inclusion Numériques et de Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère Départementale, Présidente de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Vienne.

Depuis le début des années 2000, le Département de la Vienne contribue à l'amélioration de la couverture mobile de son territoire et depuis 2017, il soutient les projets d'établissement de pylônes dans le cadre du programme gouvernemental existant.

L'action visait alors :

- Le Civraisien en Poitou : Romagne, Champniers, La Chapelle-Bâton, Payroux, Joussé
- Vienne et Gartempe : Mauprévoir, Secteur Saint-Léomer / Bourg-Archambault
- Grand Châtellerauld : Leigné-les-Bois, Secteur Leugny / Mairé / Lésigny
- Loudunais : Roiffé, Secteur Bournand / Beuxes / Vézières, Ceaux-en- Loudun

En janvier 2018, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) et le Gouvernement annonçaient les engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Le nouveau dispositif, appelé New Deal, remplaçant le précédent, comprend plusieurs engagements :

- Généraliser la réception en 4G sur le réseau mobile existant
- Améliorer la couverture des axes de transport
- Généraliser les solutions de couverture à l'intérieur des bâtiments
- Proposer la 4G fixe dans les zones où les débits internet fixe ne sont pas satisfaisants
- Assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes.

Les opérateurs Orange, SFR, Bouygues et Free se sont alors engagés à investir plusieurs milliards d'euros, pour couvrir les zones non ou mal couvertes, en s'installant alors sur 5000 sites chacun, en France. On parle alors de Dispositif de Couverture Ciblée (DCC).

### **Qu'est-ce que le Dispositif de Couverture Ciblée ?**

Pour parvenir à assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes, Alain PICHON, Président du Conseil Départemental et Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne, co-président

une équipe-projet chargée de la mise en place du Dispositif de Couverture Ciblée. Il s'agit d'identifier des zones à couvrir et de les soumettre à une étude de couverture. Les opérateurs analysent alors les demandes et répondent à chacune d'entre elle, en indiquant la qualité de réception (très bonne couverture, bonne couverture, couverture limitée) et nombre de pylônes nécessaire à la couverture de la zone.

L'équipe-projet délibère et soumet des propositions à l'Etat qui propose, lui, ces dossiers à une consultation publique. Par la suite, il signe l'arrêté ministériel fixant la liste des sites et nomme un opérateur leader en charge de les équiper.

Les opérateurs ont jusqu'à deux ans, maximum, pour couvrir les zones retenues dans l'arrêté.

L'équipe-projet s'assure au fil de l'exécution de la bonne réalisation du programme.

En 2018, le département de la Vienne a bénéficié de deux sites, deux également en 2019, puis cinq en 2020 tout comme en 2021. Quatorze nouveaux sites pourraient être proposés d'ici 2024.

## **Zoom sur l'équipe-projet**

En janvier 2018, le Gouvernement, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) et les opérateurs mobiles signaient un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous, en mettant alors en place le Dispositif de Couverture Ciblée.

Pour permettre d'identifier les zones à couvrir, des équipes-projets se sont constituées sur l'ensemble du territoire français. Elles se composent, notamment, de la Préfecture, du Conseil Départemental, du Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR), des associations de collectivités territoriales, des porteurs de projets des réseaux d'initiative publique du Plan France très haut débit...

En février dernier, l'équipe-projet de la Vienne s'est réunie pour finaliser le choix des cinq quotas pour l'année 2021. En avril 2021, un arrêté était signé pour les communes de Saulgé, Leignes-sur-Fontaine, Sillars, Bourg-Archambault et Beuxes.